



Budgets 2021 et taux d'imposition – vote à l'unanimité

Interview de Cécile COLOMBIES, conseillère déléguée aux finances

Le budget communal 2021 qui vient d'être voté est votre premier budget communal... Quel est votre sentiment après le vote ?

C.C. - Tout d'abord, une satisfaction de voir ce budget voté à l'unanimité, après 6 mois de travail pour s'approprier le fonctionnement des finances communales, tout en identifiant les besoins pour cette année 2021. J'en profite pour remercier l'ensemble des élus et des agents municipaux concernés qui ont permis à la commission finances de préparer les différentes étapes du vote des budgets avec des échanges riches et constructifs. C'est un budget qui va nous permettre de soutenir les axes de notre politique communale :

- D'abord, cette année, nous n'augmentons pas les taux communaux des taxes foncières : c'était un engagement de notre équipe. Avec la réforme de la taxe d'habitation, la commune ne bénéficie plus de cet impôt, qui est compensé aujourd'hui par une dotation de l'État comme promis par le gouvernement.

- Ensuite, nous avons un budget de fonctionnement qui est stable dans ses dépenses (avec 3,6 M€), et qui progresse légèrement dans ses recettes, ce qui nous permet d'autofinancer nos investissements à hauteur de 510 000 €. On peut donc dire que, dans la lignée des budgets précédents, c'est un budget prudent, équilibré et qui apporte à la commune une marge pour investir.

Enfin, le budget d'investissement est, lui aussi pour notre premier budget, stable avec près de 1,9 M€.

Quelles nouveautés pour ce budget 2021 ?

C.C. - Nous avons intégré de nouvelles lignes concernant la transition écologique en particulier la récupération d'eau pluviale pour arroser les massifs communaux (jusqu'à présent nous la pompions à la station d'épuration), la rénovation de l'éclairage public ainsi que l'isolation de bâtiments communaux. Nous lancerons également l'étude de l'aménagement de l'îlot de la gare pour la création d'un espace de fraîcheur à proximité des écoles et donc du centre bourg.

La possibilité de recourir à un emprunt (jusqu'à 800 000 €) participe de l'équilibre de notre budget d'investissement pour nous permettre de réaliser les principaux travaux et les acquisitions du début de ce nouveau mandat (réaménagement de l'Hôtel de Ville, mise aux normes des bâtiments, orientations d'aménagement programmées inscrites au plan local d'urbanisme (PLU), numérique dans les écoles, enfouissement des réseaux, rénovation du gymnase, travaux sur les systèmes de chauffage...), la liste est longue !

La commune dispose-t-elle de capacités d'investissement ?

C.C. - Oui, mais elles ne sont pas infinies et reposent à la fois sur notre capacité d'endettement, sur la limitation de nos dépenses de fonctionnement mais aussi sur les choix qui

seront faits en matière de politique patrimoniale.

À partir de 2023, nos remboursements d'emprunt seront inférieurs à 200 k€ par an, ce qui nous permettra de financer une partie de nos projets par de l'emprunt. De plus, la commune de Pélussin est propriétaire d'une cinquantaine d'immeubles communaux. Nous nous fixons comme objectif de rationaliser la politique patrimoniale de la commune en analysant pour chaque bâtiment son rapport coût/bénéfice. Des choix seront faits pour définir les priorités, mesurer nos besoins, conserver ou non certains biens.

La commune présente des budgets annexes : de quoi s'agit-il ?

C.C. - Légalement, en plus du budget d'investissement et du budget de fonctionnement, il existe effectivement 4 budgets dits annexes qui constituent bien des finances communales :

- **Le premier est le budget de l'assainissement** qui représente un peu moins de 600 000 € d'investissement pour 385 000 € de recettes cette année et qui est équilibré principalement grâce à l'aide du département.
- **Le deuxième est celui de la forêt** : avec 161 000 € de recettes d'investissement (dont 81 000 € de la vente de la maison forestière) pour à peu près 74 000 € de dépenses cette année. Si les ventes de bois sont réalisées comme nous le souhaitons, ce budget sera excédentaire et viendra participer au financement du budget fonctionnement de la commune.
- **Le troisième est celui de la vente de chaleur** qui affiche un déficit de 80 000 € (dans la moyenne des budgets précédents) et qui est équilibré par une subvention exceptionnelle du budget principal.
- **Le quatrième budget est celui de la maison de santé pluriprofessionnelle (MSP)** qui est en attente du nouveau projet.

Nouvelle équipe, avez-vous modifié les subventions aux associations ?

C.C. - Nous avons, pour ce premier budget, travaillé en transparence sur les subventions aux associations qui sont dans leur très grande majorité conservées. Il y a une augmentation du budget qui s'explique aussi par la non réalisation des actions en raison de la crise sanitaire en 2020... Nous serions très heureux que ces dépenses aient lieu cette année : ce serait le signe que la vie associative repart enfin. Quoi qu'il en soit, les élus de tout bord sont heureux de la diversité et de la dynamique associative de notre commune : dans les loisirs, le sport, la formation, la culture, la vie économique, le social, la santé... Il y a, à notre sens, une véritable force pour les Pélussinoises et les Pélussinois et nous les accompagnons modestement à la mesure de nos moyens car nous mesurons l'énorme investissement personnel des citoyens dans le tissu associatif. Cet investissement n'est en vérité pas comptable mais il représente pourtant bien plus pour la vie de notre village.



Contrat d'association : participation communale à l'école privée Saint-Jean- Vote à l'unanimité

Interview de Serge GRANGE, adjoint en charge de l'éducation

Pourquoi un contrat d'association avec l'école privée ?

S. G. - Pour garantir un financement paritaire entre écoles publiques et privées, la loi Debré de 1959 conditionne l'octroi de fonds publics aux établissements privés, à la conclusion préalable d'un contrat d'association avec l'État. On parle alors d'écoles privées sous contrat. L'État rémunère les enseignants de ces écoles et les communes ont l'obligation de financer les dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés sur leur territoire en versant une contribution à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) s'agissant de l'école privée Saint-Jean.

La participation communale est en augmentation en 2021. Pourquoi ?

S. G. - Effectivement, elle passe d'un forfait de 620 € par enfant en 2019, à un double forfait cette année : 1 140,23 € par élève en maternelle et 361,26 € par élève en élémentaire pour un montant global de 61 400 €.

La loi « Pour une école de la confiance » du 26 juillet 2019 ayant abaissé l'instruction obligatoire des plus jeunes à 3 ans, le nombre de bénéficiaires a augmenté. La participation communale aux écoles privées sous contrat s'applique désormais à tous les élèves et plus seulement aux plus de 6 ans. La commune participait déjà pour les élèves de maternelle, donc pas de changement notable. En revanche, c'est la distinction obligatoire entre le coût d'un élève en maternelle et d'un élève en élémentaire qui explique l'augmentation de la part communale.

Applicable dès la rentrée 2019, ce double forfait n'a pas été versé par la municipalité précédente. Une somme de 3 553 € est donc à rattraper en plus pour la période de septembre 2019 à décembre 2020.

Cette augmentation imprévue de près de 26 %, obligatoire de par la loi, impacte notre budget et empêchera certaines actions de voir le jour dès cette année.

Les délibérations en bref...

- **Approbation procès-verbal du conseil municipal du 9 mars 2021 – vote à l'unanimité**

- **Budgets 2021 et taux d'imposition – vote à l'unanimité**

Interview de Cécile COLOMBIES

- **Approbation offre bancaire pour une ligne de trésorerie – vote à l'unanimité**

Comme chaque année, une ligne de trésorerie est ouverte pour assurer le financement du budget de la commune. Le choix se porte sur le Crédit agricole proposant l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'année 2021-2022.

- **Participation financière au fonctionnement de l'école privée Saint-Jean : régularisation du forfait communal depuis septembre 2019 et approbation du forfait pour 2021 – vote à l'unanimité**

Interview de Serge GRANGE

- **Un comité paritaire - élus, professionnels, usagers - pour piloter le projet parcours de santé à Pélussin – approbation à 23 voix pour et 3 abstentions**

Poursuivant son engagement à intégrer la MSP dans un parcours de santé ouvert sur les établissements de santé locaux et autres pratiques paramédicales, la commune désigne 5 élus : Michel Dévrieux, Martine Jousse, Nathalie Rollat, Cécile Colombies et Jean-Charles Valentin qui seront rejoints par 5 professionnels de santé (médicaux et paramédicaux), 5 représentants de l'hôpital, des Bleuets, du Grillon, de l'ADMR, de France Alzheimer, et enfin 2 représentants d'usagers.

- **Un comité de pilotage – élus, partenaires financeurs – pour piloter le projet Petite ville de demain et demande de subvention pour financer le poste de chef de projet – vote à l'unanimité**

Pour mener ce projet de revitalisation de centre-bourg, la commune désigne 4 élus : Michel Dévrieux, Lisa Favre-Bac, Marie Bonneville et Jean-François Chanal, qui seront rejoints par 2 élus de la communauté de communes, le représentant du Préfet, le Parc naturel régional du Pilat, l'Office du tourisme et l'Epoca. Afin de réaliser le programme d'actions, la commune sollicite un subventionnement pouvant aller jusqu'à 75% (taux fonction de l'engagement de la commune dans une opération de rénovation de l'habitat) du poste occupé par Frédéric Cotta.

- **Participation exceptionnelle de la commune au contrat prévoyance du personnel – vote à l’unanimité**

Depuis plus de 20 ans, la commune propose aux agents volontaires une mutuelle pour compenser leur perte de salaire en cas de maladie de plus de 3 mois ou invalidité. Néanmoins, face à une forte augmentation de la cotisation des agents en 2021 (plus de 20%), sans possibilité de dénonciation possible, la commune prend en charge exceptionnellement une part de l’augmentation subie (évaluée à 2 k€ pour l’ensemble du personnel) et s’engage à résilier le contrat et remettre en concurrence les assureurs.

- **Recours à un contrat aidé – vote à l’unanimité**

La commune participe au plan de relance initié par l’État et souhaite recruter un personnel dans le cadre du parcours emploi compétences. Cette nouvelle recrue sera mobilisée pour soutenir les services administratifs mobilisés par la réorganisation du personnel et la mise en œuvre de nouvelles procédures d’achats.

- **Questions diverses**

- **Départ de Stéphane Anné, le policier municipal** qui rejoint Saint-Chamond pour poursuivre sa carrière au sein d’une équipe déjà parfaitement structurée. Les élus remercient chaleureusement l’investissement de Stéphane pendant ces deux dernières années et salue son professionnalisme auprès de la municipalité et de la population.

- **Centre de vaccination de Saint-Pierre-de-Bœuf** : difficultés ces derniers jours, car nombre de rendez-vous ne sont malheureusement pas annulés par les patients qui ont déjà été vaccinés. Il est rappelé l’importance de sensibiliser les seniors qui s’étaient interrogés quant à l’opportunité de se faire vacciner il y a quelques semaines : des places sont encore disponibles.

- **De brefs comptes rendus sont faits** sur les conseils syndicaux de la CCPR du 25 février, du parc du Pilat du 10 mars et du SCoT du 3 mars.

Prochain conseil municipal le 11 mai 2021